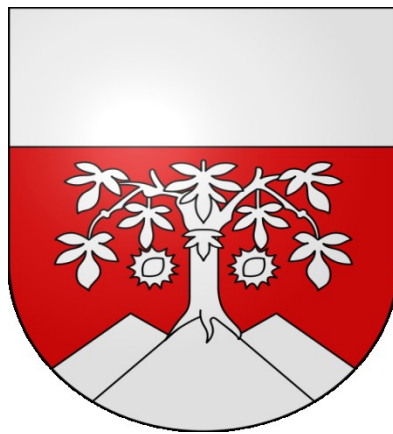


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 27 avril 2015, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 16 mars 2015.
2. Préavis du Conseil communal: indemnités des membres du Conseil communal.
3. Préavis 02/2015: chemin Doucy (réfection de la chaussée, aménagement d'un trottoir, collecteur communal et éclairage public).
4. Préavis 03/2015: participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley.
5. Actualités et communications de la Municipalité.
6. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
7. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Daniel BESSON, Président.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les représentants de l'administration communale et le membre du public.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. Virginie DORTHE, Renata RAVERA, Laurence MULLER-ACHTARI, Christiane BLANC, Guy CORBAZ, Jean-Pierre MULLER, Alfred BELET, Bertrand MARTINELLI, Yves MENETREY, Yves SPANHAUER.

Sont absents: MM. Jean-Pascal ABT, Philippe HAYWARD, Pierre THUILLARD, Gérard MENETREY.

Sont présents au moment de l'appel: 51 Conseillères et Conseillers.

Arrive en cours de séance: MM. Gérard MENETREY (20h20).

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il met en discussion l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis aux voix, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du PV de la séance du 16 mars 2015

Le Président signale que la Municipalité aimerait apporter une précision à ce qui figure en page 3 du dernier PV à propos de l'art. 19. Il convient de compléter les propos du syndic comme suit : « une décision devrait être prise par le Conseil jusqu'au 30 juin. »

Le Président met ce PV ainsi complété en discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis aux voix, le PV est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Préavis du Conseil communal : indemnités des membres du Conseil communal

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Anh-Nga TRAN donne lecture de son rapport.

Le Président signale que, pour un tel objet, la Commission des finances n'est pas appelée à se prononcer formellement. Un observateur de ladite Commission a cependant participé aux travaux de la Commission ad hoc.

Le Président interroge la Commission des finances pour savoir si un de ses membres veut prendre la parole.

M. Cédric MOTTIER, membre délégué de la Commission des finances, explique que la Commission a examiné l'objet en question ainsi que son amendement. La Commission arrive à la conclusion que l'augmentation des charges résultant du préavis est inférieure à 0,5 o/oo du budget. L'amendement proposé vise à réduire l'écart entre les différentes commissions. La Commission des finances se déclare en faveur de cet amendement.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre SUEUR, syndic, précise à propos des amendes qui peuvent être infligées aux membres du Conseil qu'il s'agit d'une compétence qui relève du Conseil, ainsi que cela figure dans le nouveau Règlement du Conseil (art. 52). En l'occurrence, la référence à la Municipalité découle de l'art. 25 de la Loi sur les contraventions. Mais c'est bien le Bureau du Conseil qui est compétent pour prononcer d'éventuelles sanctions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met aux voix l'amendement proposé, à savoir l'augmentation de l'indemnité de fr. 350.- à fr. 450.- par an pour les commissions permanentes.

► L'amendement est accepté à la majorité des voix moins une abstention.

Le Président met aux voix le préavis du Conseil dans son ensemble.

► Le préavis est accepté à la majorité des voix moins une abstention.

3. Préavis 02/2015. Chemin Doucy : réfection de la chaussée, aménagement d'un trottoir, collecteur communal et éclairage public.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Yves BUFFIN DE CHOSAL donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Pierre CURCHOD donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Yves MENETREY demande si les coûts indiqués résultent d'un devis estimatif ou de soumissions rentrées.

M. Michel ODIER, Municipal, indique qu'il s'agit des deux. Il s'agit d'un devis estimatif qui a été validé après retour des soumissions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met aux voix le préavis 02/2015 tel que présenté par la Municipalité.

► Le préavis est accepté à la majorité des voix sans avis contraire ni abstention.

4. Préavis 03/2015: participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. François CAMPART donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président met aux voix le préavis 03/2015 tel que présenté par la Municipalité.

► Le préavis est accepté à la majorité des voix avec deux avis contraires et deux abstentions.

5. Actualités et communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR, syndic, qui signale que l'EVAM a décidé de fermer le centre d'accueil des requérants, lequel n'héberge actuellement plus que 26 personnes. Cette décision est étonnante quand on considère ce qui se passe en Méditerranée. Les abris vont être mis en veilleuse. Mais ils devront pouvoir être réhabilités dans les 24 heures en cas de besoin.

Les secteurs des Planches, de Manlout et la route du Golf sont prétérités au niveau de la téléphonie mobile. Contact a été pris avec Swisscom pour améliorer la situation, éventuellement par la pose d'une antenne. Le quartier des Planches sera ainsi privilégié, avec l'eau, l'électricité, le haut débit...

(Rires dans l'assemblée)

La parole est donnée à Mme Geneviève HOCHSTRASSER, municipale, qui rapporte qu'à partir du 1^{er} octobre la commune s'est dotée d'un logiciel servant à la réalisation des cartes d'identité. Dans cette même perspective, un photomaton a été installé dans le hall de réception de l'administration communale. Cet appareil est fourni par une entreprise qui rétrocède 10% des sommes encaissées à la commune. Sa mise en place n'a rien coûté à la commune, qui prend cependant à sa charge la facture d'électricité. Les 6 photos coûtent 10 francs.

6. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président signale que Mme Anh-Nga Tran, conseillère communale, a présenté sa démission avec effet au 1^{er} juin 2015, en raison d'un prochain déménagement hors de la commune. Il donne lecture de la lettre de Mme Tran.

Le Président remercie vivement Mme Tran pour son engagement et ses prises de position. Il lui souhaite plein succès dans sa nouvelle commune.

(La salle applaudit).

Deux places devront donc être repourvues au sein de la Commission des finances lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Président revient sur l'échéance des élections communales de 2016, qui a fait l'objet d'un rectificatif de la part des autorités cantonales. Le dépôt des listes pour les élections du 28 février 2016 (1^{er} tour) est fixé au lundi 11 janvier à 12 heures.

Ces informations en provenance du Canton sont notamment adressées aux partis politiques. En conséquence, il serait heureux que les chefs de groupe des partis politiques du Mont communiquent leurs coordonnées à l'administration communale afin qu'elles puissent leur être transmises.

7. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Charles FRESQUET revient sur son intervention lors de la dernière séance du Conseil. Comme la situation n'a pas évolué au chemin du Saux, pourrait-on connaître un échéancier ou un agenda pour la poursuite des travaux ?

M. Michel ODIER, municipal, n'est pas en mesure de donner un planning détaillé, cette prérogative revenant aux services.

M. Marc MAILLARD aimerait quelques informations sur le changement de statut de la déchèterie de la Viane.

M. Bernard CHABLOZ indique que les deux exploitants aimeraient reprendre une partie des déchets verts qui ne pourront désormais plus être déposés à la compostière de la Tuilière. La Viane deviendra donc un site de récolte, ouvert six jours sur sept, avec, notamment, un nouveau plan de circulation. Ce sont les exploitants qui mettront du personnel à disposition. La commune n'assumera que la tranche horaire de 17 à 19 heures.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ constate que, sur le site internet de la commune, on ne trouve pas les adresses email des Municipaux. Serait-il possible de les communiquer dans ce contexte ?

M. Michel AMAUDRUZ, municipal, explique que les communications transitent en principe par le secrétariat municipal. Pour le reste, les adresses des Municipaux sont : prénom/point/nom/@lemontsurlausanne.ch. Le site va par ailleurs être prochainement relooké.

M. André MULLER demande s'il est vrai que, pour la collation servie à l'occasion de l'inauguration des nouveaux collèges du Mont, la Municipalité envisage de recourir aux services d'une entreprise privée. Les paysannes vaudoises peuvent concocter d'excellents petits plats. Il conviendrait de ne pas leur manquer de respect.

M. Geneviève HOCHSTRASSER indique que pour le jeudi 1^{er} octobre, c'est l'entreprise Novae qui a été sollicitée. Elle fournit déjà actuellement le réfectoire scolaire. Pour les deux journées suivantes, vendredi et samedi, les sociétés locales ont été approchées. Le processus est en cours.

M. André MULLER signale qu'il existe des paysans dans la commune et qu'il paraît peu opportun de s'appuyer sur les services d'une société industrielle au détriment des produits du terroir.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER précise que la société Novae est très attentive à cet aspect des choses. Sur son site, elle indique clairement la provenance de ses produits, qui sont souvent des produits de proximité.

M. Gérard MENETREY explique à Mme Hochstrasser qu'elle ignore ce dont elle parle. Novae c'est comme DSR. Ils achètent au meilleur marché et n'ont aucune pitié pour les petits producteurs. Mme Hochstrasser ne devrait pas parler de « trucs » qu'elle ne sait pas. Par ailleurs, il convient de soutenir tous les paysans qui se donnent de la peine.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER déclare se fier aux indications fournies par Novae.

M. Gérard MENETREY ne comprend pas pourquoi il n'a pas pu déverser 12 m³ de gazon à la Viane.

M. Bernard CHABLOZ ne peut répondre instantanément. Il observe néanmoins qu'un tel volume de gazon ne peut provenir que d'une immense propriété...

M. Gérard MENETREY propose à M. Chabloz de venir tondre le gazon avec lui. 12'000 mètres de surface représentent de nombreux mètres cubes...

Mme Adriana BREWSTER signale que la petite déchèterie du Grand-Mont présente un aspect désolant. Les bennes débordent, les bouteilles en plastique affluent et des cartons sont répandus partout alentour. Comment remédier à cette situation ?

M. Bernard CHABLOZ donne raison à la préopinante. Une entreprise a été mandatée pour remettre en état les conteneurs qui ont été vandalisés. Quant au problème soulevé, il est bien réel, à l'instar de ce qu'on peut observer dans d'autres communes. Ce sont 2 à 3% de la population qui pourrissent la vie à l'ensemble de la collectivité. Une surveillance existe, des dénonciations sont faites. Sept jours sur sept, trois à quatre fois par jour, les employés communaux se rendent sur place. Il suffit parfois d'un gros carton non plié pour obstruer complètement la benne. Dans toutes les communes alentour, la question du littering est un problème lancinant. Reste à savoir s'il vaut mieux avoir du « bordel » à un seul endroit plutôt que des déchets répandus partout dans la forêt...

M. André MULLER signale qu'une caméra à 50'000 francs permettrait de sanctionner toutes les incivilités constatées.

M. Bernard CHABLOZ indique qu'il ne suffit pas de brancher une caméra. Il faut encore visionner les images. Si une caméra peut fixer un numéro de plaques de voiture, elle ne peut relever l'identité des personnes qui viennent à pied. Les problèmes sont donc nombreux. Il convient aussi de rendre hommage aux employés communaux qui essaient de mettre un peu d'ordre.

M. Stephan LEONI souligne l'effet dissuasif des caméras. Il faut qu'elles soient bien visibles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président demande au secrétaire de procéder au contre-appel.

M. Gérard MENETREY est arrivé en cours de séance; MM. Jean-Pascal ABT, Pierre THUILLARD, Philippe HAYWARD sont absents.

Le Président lève la séance à 21h25. Il donne rendez-vous à chacune et à chacun le 29 juin avec, notamment, la gestion, les comptes et les élections.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :	Le secrétaire :
Daniel Besson	Joël Guillet

Le Mont, le 11 mai 2015.